

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 juin 2025

Le lundi 16 juin 2025 à 20 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 10 juin 2025, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 13 juin 2025.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Isabelle NIZARD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Vanessa EDBERG, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPINER, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHOU, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLLOT, Éric HELARD.

Absents ayant donné procuration :

Gérard GACHET.

Etaient excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Jennifer BUNAN, Freddy COUDRIER, Gilles MENTRE, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Joséphine MISSOFFE.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

Ordre du jour initial

- **162 025 095** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162 025 096** Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2025.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162 025 097** Budget Supplémentaire 2025 de l'état spécial d'arrondissement.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DJS 16** Subventions (44 500 euros) à quatre associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16^e).
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2025 DASCO 53** Subventions (22 900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'association départementale des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PARIS.
Mme Isabelle NIZARD rapporteure.
- **2025 DSOL 118** Restitution à l'AP-HP du site PARENT DE ROSAN, sis 3-4, Grande Avenue de la Villa de la Réunion 75016.
Mme Lisa LELLOUCHE rapporteure.
- **2025 DVD 51** Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.
Mme Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2025 DVD 72** Parcs de stationnement Passy et Delessert (16^e) – Convention de DSP avec la société Indigo pour la modernisation du parc Delessert, la mise en conformité du parc Passy et l'exploitation de l'ensemble.
Mme Vanessa EDBERG rapporteure.
- **V162025103** Vœu pour le développement de la pratique du Bridge, sport de l'esprit, dans le 16^e arrondissement.
- **V162025104** Vœu relatif à la lutte contre les LGBT phobies.

Ordre du jour complémentaire

- **162 025 105** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 13 juin 2025.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162 025 106** Désignation de représentants au sein du conseil d'arrondissement dans le collège et lycée Jean-Baptiste Say.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2025 DJS 100** Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du Centre hippique du Bois de Boulogne.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DLH 149** Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2025 DSOL 51** Subventions d'investissement (108 706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2025 DSOL 77** Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2025 DSOL 87** Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un accueil de jour.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2025 DGRI 9** Subventions (80 000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDDEV 2025 ».

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2025 DAC 262** Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

- **2025 DJS 91** Délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil Saint-Didier (16^e) – Approbation du principe de passation.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2025 DJS 101** Convention d'occupation du domaine public sur le site des tennis Flandrin situés 89 Boulevard Flandrin Paris 16^e – Autorisation de signature.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2025 DASCO 14** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2025 DASCO 38** Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2025 DASCO 47** Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2025 DAC 166** Subventions (311 000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

- **2025 DAC 184** Subventions (47 500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

- **2025 DAJ 2** Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau.

M. Franck ALEM rapporteur.

- **2025 DEVE 4** Convention de partenariat avec l'association SOS SAHEL pour la promotion des plantes du Sahel et leurs usages.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

- **2025 DEVE 73** Mise à disposition du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (Paris 16^e) au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture de Police.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

- **2025 DSOL 110** Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Julien GUEDJ rapporteur.

- **2025 DVD 49** Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache – Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.

Mme Vanessa EDBERG rapporteure.

- **2025 DFPE 46** Subventions (1 483 481 €), avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **2025 DFPE 107** Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **2025 DFPE 110** Subventions (3 225 000 euros), avenant n° 1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **V162025129** Vœu relatif à la demande d'aide financière de la Ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles dans le XVI^e arrondissement.

La séance est ouverte à 20 h 10.

➤ **162025095** Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER rapporteur

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

➤ **162025096** Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation sur ce procès-verbal et propose en conséquence de le mettre aux voix.

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162025105** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 13 juin 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

Mme BOILLOT tient à signaler que les conditions de travail au sein du Conseil d'arrondissement sont particulièrement difficiles. Elle fait remarquer que l'ordre du jour complémentaire, reçu seulement le 13 juin à 17 h 30, représente à lui seul plus des trois quarts des délibérations, ce qui rend le travail de préparation extrêmement compliqué.

Elle s'interroge sur la manière dont une telle situation est possible, et demande s'il serait envisageable d'y remédier pour les prochaines séances. Elle suppose que cette organisation provient de la Mairie de Paris, mais suggère, à défaut de pouvoir transmettre les délibérations plus tôt, d'envisager un décalage du Conseil d'arrondissement, comme cela se fait dans d'autres arrondissements, afin qu'il soit plus proche du Conseil de Paris, ce qui permettra de disposer d'un ordre du jour stabilisé et de travailler dans de meilleures conditions.

Elle indique, en toute transparence, qu'elle prendra très rarement la parole sur l'ordre du jour complémentaire, faute d'avoir eu le temps nécessaire pour consulter les documents. Elle estime que cela nuit à l'exercice de son mandat, et que même pour les élus de la majorité, il est inconfortable de découvrir les dossiers au dernier moment. Elle conclut en présentant cette intervention comme un « petit coup de gueule » en ouverture du Conseil d'arrondissement.

M. REDLER indique partager pleinement le constat formulé par Mme BOILLOT. Il précise que cette difficulté ne se limite pas au Conseil d'arrondissement, mais concerne également le Conseil de Paris.

S'exprimant sous le contrôle des conseillers de Paris présents en salle, il confirme que certaines délibérations leur parviennent parfois à la dernière minute, que ce soit en commission ou lors du Conseil de Paris lui-même.

S'agissant du Conseil d'arrondissement, il explique que l'ordre du jour est publié dès que l'ensemble des délibérations est transmis, ce qui se fait bien souvent à la limite du délai légal de dépôt. Il rappelle que la quasi-totalité des délibérations ne provient pas de la mairie d'arrondissement, mais du Conseil de Paris, et souligne que cette problématique est régulièrement dénoncée, tous groupes politiques confondus, au sein de cette instance.

Il conclut en réaffirmant qu'il comprend et partage le « coup de gueule » exprimé.

M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 13 juin 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162025097** Budget Supplémentaire 2025 de l'état spécial d'arrondissement.
Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM déclare que le budget supplémentaire constitue un instrument d'ajustement budgétaire permettant de compléter ou de corriger le budget primitif à la lumière des prévisions d'exécution actualisées. Elle précise que, pour l'année en cours, ce budget supplémentaire permet la réalisation de plusieurs opérations habituelles.

Elle mentionne tout d'abord la réinscription des crédits correspondant à des factures parvenues trop tardivement en 2024 pour être payées avant la date de clôture budgétaire, pour un montant total de 509 198 euros. Elle évoque ensuite le transfert, à la demande de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de crédits de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général de la Ville, pour l'achat centralisé de végétaux et de petits équipements pour l'arrondissement, à hauteur de 55 817 euros.

Elle poursuit en mentionnant le report des crédits non consommés en 2024, dits RLE, restes libres d'emploi. Ce report est de plein droit et représente pour 2025 la somme totale de 548 539 euros pour les trois dotations de l'état spécial.

Enfin, elle souligne la désinscription au budget primitif 2025 de 200 000 euros sur la dotation d'investissement, une opération qu'elle qualifie de « subterfuge grossier » de la Ville vouée à habiller un prélèvement scandaleux des RLE qui, comme le stipule l'article L2511-45 du Code général des collectivités territoriales, sont de droit.

Elle indique que cette situation a été dénoncée auprès de la Ville de Paris, et conclut en proposant néanmoins un vote favorable sur ce budget supplémentaire, qui s'élève à 801 921,09 euros.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 162025097, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2025 DJS 16** Subventions (44 500 euros) à quatre associations sportives (dont 3 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16^e).
M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique qu'une subvention d'un montant total de 44 500 euros est proposée pour quatre structures sportives de l'arrondissement, dont trois font l'objet d'un avenant à leur convention pluriannuelle d'objectifs.

Il précise que, dans le cadre de son engagement pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville de Paris a souhaité laisser un héritage durable, notamment en matière de sport, de cohésion sociale et de santé publique. À ce titre, il est proposé de soutenir les clubs et associations sportives, qui jouent un rôle essentiel dans les politiques éducatives et sociales locales, par le biais de subventions de fonctionnement annuelles.

Les aides attribuées dans cette délibération concernent les structures suivantes :

- L'Office du Mouvement Sportif (OMS 16) pour un montant de 18 000 euros ;
- Le Cercle Féminin de Paris, pour un montant de 9 000 euros ;
- L'École de Sport du 16^e (ES16), pour un montant de 16 500 euros ;
- Les Enfants de Passy, pour un montant de 10 000 euros.

Il souligne que ces associations devront intégrer dans leurs engagements des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que des mesures visant à supprimer l'usage du plastique à usage unique dans leurs activités.

M. OUBAALI déplore toutefois la baisse de certaines subventions, en particulier celle de l'OMS 16, réduite de 1 000 euros cette année, malgré l'ampleur et la qualité de son travail, notamment pendant les Jeux olympiques de Paris 2024.

Il regrette également la réduction de la subvention accordée au Cercle Féminin de Paris, diminuée de 1 000 euros. Il souligne que ce club, remarquable en matière de parité, est l'un des rares – voire le seul en France – à compter une répartition parfaitement équilibrée entre adhérentes et adhérents (50 % de femmes et 50 % d'hommes), dans une discipline telle que le hockey sur gazon. À cet égard, il rappelle l'inauguration de la plaque en hommage à Simonne Pierson, championne du monde en 1923, saluant ainsi son rôle historique dans le développement de ce sport.

Enfin, il précise que Les Enfants de Passy bénéficient d'une aide de 10 000 euros pour les aider à stabiliser leur trésorerie, encore fragilisée par la scission récente avec le club de tennis de Passy.

En conclusion, M. OUBAALI invite les élus à émettre un avis favorable à l'attribution de ces subventions.

Mme BOILLOT se félicite de l'attribution, pour la première fois, d'une subvention de 10 000 euros aux Enfants de Passy, après trois années particulièrement difficiles pour le club. Elle s'étonne toutefois que, dans la fiche de présentation, les nouveaux responsables aient jugé pertinent de revenir sur les tensions passées, en évoquant à nouveau la toxicité et les difficultés précédemment rencontrées.

Elle se réjouit néanmoins du bon redémarrage de la section football, tout comme du bon fonctionnement de la section tennis.

Elle formule ensuite une remarque critique sur les critères de calcul des subventions appliqués par la Ville de Paris, les jugeant étonnants. Elle souligne qu'un club reçoit 13 euros par licencié, mais que 7 euros lui sont retirés si sa gestion est jugée trop saine, du fait d'une trésorerie favorable. Elle considère qu'il s'agit là d'une curieuse manière d'encourager une bonne gestion associative.

Elle prend l'exemple d'une association qui souhaiterait investir dans un minibus pour transporter ses joueurs lors de tournois, notamment de football. Dans ce cas, il est compréhensible qu'un club cherche à constituer des réserves budgétaires sur plusieurs exercices pour financer cet investissement.

Elle estime, en conclusion, que la Ville de Paris cherche une fois de plus des économies là où elle le peut.

Elle précise enfin qu'elle se déportera sur cette délibération, sa fille étant licenciée à l'ES16, section féminine, et que la subvention porte en particulier sur le football féminin.

M. REDLER précise que le dossier des Enfants de Passy a été résolu à l'initiative de la majorité municipale, qui a investi beaucoup d'énergie et d'engagement pour dénouer une situation complexe. Il indique qu'à ce jour, les parents des deux entités concernées se montrent globalement satisfaits de l'issue trouvée. Il souligne également que la subvention accordée aux Enfants de Passy l'a été à la demande de la mairie du 16^e.

M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DJS 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DASCO 53** Subventions (22 900 euros) à 6 associations pour des actions éducatives destinées aux enfants ou aux jeunes et avenant avec l'association départementale des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PARIS.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD indique que la délibération propose d'accorder des subventions à six associations parisiennes engagées en faveur des enfants et des jeunes. Ces associations offrent une variété d'activités éducatives destinées à favoriser l'épanouissement et les apprentissages des jeunes Parisiens.

Les projets présentés s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial de la Ville de Paris, en partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF.

Concernant le 16^e arrondissement, l'association Union Sportive de Paname a organisé un tournoi interscolaire, la 16^e CUP, destiné aux élèves de CM1 et CM2. Ce tournoi, qui s'est tenu du 1^{er} février au 30 juin 2025, visait à promouvoir la pratique sportive, l'esprit d'équipe et la camaraderie entre les établissements scolaires participants. Cinq écoles du 16^e y ont pris part : Parc des Princes, Murat, Michel-Ange, Boileau et Musset.

Elle conclut en indiquant qu'une subvention de 1 000 euros est proposée pour ce projet, et invite les élus à émettre un avis favorable.

Mme BOILLOT souhaite poser des questions sur l'organisation du tournoi. Elle demande comment ont été sélectionnés les élèves de CM1-CM2 des cinq écoles concernées. À sa connaissance, aucune information sportive n'a été diffusée à ce sujet, permettant aux élèves de se porter volontaires pour y prendre part.

Mme NIZARD explique que ce sont les directeurs d'écoles qui ont effectué les inscriptions. En général, une demande est adressée à tous les directeurs, et ceux qui souhaitent participer s'inscrivent.

Mme BOILLOT demande comment les directeurs d'écoles ont procédé pour choisir les huit joueurs de chaque équipe représentant leur établissement.

M. REDLER répond qu'il faut plutôt s'adresser aux directeurs d'établissement concernés. Il précise ne pas connaître les critères de choix de chaque directeur d'école. Selon lui, le mode de sélection varie probablement d'une école à l'autre, les directeurs n'ayant sans doute pas tous appliqué des critères de choix équivalents.

Mme BOILLOT demande si les équipes étaient mixtes.

Mme NIZARD l'ignore, mais ajoute qu'elle ne conçoit pas qu'elles ne le soient pas. Elle précise cependant qu'elle vérifiera cette information.

M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DASCO 53, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 118** Restitution à l'AP-HP du site PARENT DE ROSAN, sis 3-4, Grande Avenue de la Villa de la Réunion 75016.

Mme Lisa LELLOUCHE rapporteure.

Mme LELLOUCHE présente une délibération portant sur la restitution à l'APHP du site Parent de Rosan, de l'établissement de l'aide sociale à l'enfance de l'Ouest parisien, situé 3-4 Grande Avenue de la Villa de la Réunion dans le 16^e arrondissement.

Elle rappelle que ce foyer, créé en 1890 grâce à un legs de monsieur PARENT pour accueillir des enfants, était initialement géré par l'APHP avant d'être transféré au département de Paris en 1968. Une convention de 1978 avait permis d'utiliser ce site comme centre d'observation pour enfants, lequel a été fermé en 2020 pour des travaux. Un projet de transformation en centre pour enfants covictimes de violences conjugales a finalement été abandonné.

Mme LELLOUCHE indique que la Ville de Paris propose de résilier la convention de 1978 et de restituer le site à l'APHP d'ici au 1^{er} janvier 2026, sans indemnités. Elle ajoute que l'APHP devra réviser le legs,

afin de consacrer ce site à un projet lié aux activités pédiatriques, conformément à l'esprit du testament de Monsieur PARENT.

Elle propose d'émettre un avis favorable, tout en réaffirmant sa vigilance quant au respect de l'esprit du legs.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 118, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 51** Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

Mme Vanessa EDBERG rapporteure.

Mme EDBERG explique que la délibération présente le Plan Vélo 2021-2026 de Paris visant à rendre la ville entièrement cyclable et propose d'attribuer des subventions à 23 associations parisiennes qui promeuvent l'apprentissage, l'entretien et l'usage du vélo en ville. Ces associations soutiennent l'objectif du Plan en encourageant la pratique du vélo auprès de tous les publics, en particulier dans les quartiers politiques de la ville.

Pour le 16^e arrondissement, 16 000 euros sont alloués à l'association Cyclocube, qui promeut l'usage du vélo à travers des ateliers d'auto-réparation et intervient chaque mercredi après-midi à la cité scolaire Jean-Baptiste Say.

Mme EDBERG invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DVD 51, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 72** Parcs de stationnement Passy et Delessert (16^e) – Convention de DSP avec la société Indigo pour la modernisation du parc Delessert, la mise en conformité du parc Passy et l'exploitation de l'ensemble.

Mme Vanessa EDBERG rapporteure.

Mme EDBERG explique que la délibération porte sur la modernisation et l'exploitation des parcs de stationnement Passy et Delessert, situés dans le 16^e arrondissement.

Elle rappelle que le parc Passy, ouvert en 1978 et rénové en 2012, compte 335 places pour véhicules légers, 30 pour motos et 20 pour vélos, tandis que le parc Delessert, ouvert en 1994, dispose de 254 places, dont 201 réservées aux résidents.

La Ville de Paris a lancé une consultation, afin de sélectionner un délégataire chargé de moderniser le parc Delessert, de mettre en conformité le parc Passy et d'exploiter les deux sites.

Trois sociétés ont présenté des offres : INDIGO Infra, SAGS et SAEMES.

Après analyse et évolution des propositions, la société INDIGO Infra a été retenue pour la qualité technique de son offre, ses modalités d'exploitation satisfaisantes et ses propositions financières avantageuses. Le contrat de concession avec INDIGO Infra s'étendra sur 12 ans, avec des travaux estimés à environ 3,2 millions d'euros hors taxes.

Les parcs seront accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec une attention particulière portée à la mobilité douce et à la lutte contre la pollution.

Mme EDBERG précise que les tarifs d'abonnements et horaires ont été définis selon les différents types de véhicules, incluant des réductions pour les véhicules basse émission et les petits gabarits, tout en soulignant que ces tarifs augmenteront progressivement.

Elle conclut en proposant aux élus du Conseil d'arrondissement de voter favorablement la délibération autorisant la signature de la convention de concession avec INDIGO Infra et de lui accorder les autorisations nécessaires pour mener à bien ses projets.

Mme BOILLOT salue cette délibération de modernisation et de rénovation des parcs de stationnement qui, cette fois, ne cache pas un projet d'espaces logistiques ou de stockage du dernier kilomètre. En lisant les contrats et concessions, il apparaît clairement que l'on reste bien dans une logique de stationnement orienté vers la mobilité douce.

Elle ajoute que c'est une bonne chose, car, contrairement à Foch et Gros Boulainvilliers, les riverains du secteur n'auront pas de mauvaises surprises à la suite de la rénovation de ces deux parcs de stationnement.

M. REDLER confirme qu'il s'agit juste d'un changement de délégataire et met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DVD 72, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162025103** Vœu pour le développement de la pratique du Bridge, sport de l'esprit, dans le 16^e arrondissement.

M. REDLER explique que Mme Joséphine MISSOFFE ne pourra malheureusement pas être présente. Étant seule dans son groupe, personne d'autre ne peut rapporter ce vœu. Il propose donc de le retirer de l'ordre du jour, afin qu'elle puisse le représenter lors du prochain Conseil d'arrondissement.

M. REDLER met aux voix cette proposition.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement décide de retirer le vœu V162025103 de l'ordre du jour.

M. SZPINER déclare qu'il aurait été ravi d'entendre ce vœu qui aurait constitué le premier présenté par Mme Joséphine MISSOFFE au cours de ses quatre ans de mandature.

- **V162025104** Vœu relatif à la lutte contre les LGBTphobies.

Mme BOILLOT affirme que, comme le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie tue, précisant qu'elle entraîne des morts dans onze pays du monde, qu'elle énumère pour marquer leur responsabilité : Afghanistan, Arabie Saoudite, Brunei, Émirats arabes unis, Iran, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Qatar, Soudan et Yémen.

M. SZPINER lui fait remarquer qu'elle a oublié de citer Gaza.

Mme BOILLOT rétorque que Gaza n'est pas un État. Elle poursuit la présentation de son vœu en soulignant le fait que sept des États cités ont leur ambassade dans le 16^e arrondissement. Par ailleurs, dans plus de 60 pays, les personnes LGBT, qu'elles soient réellement ou supposément homosexuelles, subissent encore des persécutions : prison, agressions, viols. Nombre de ces pays disposent également d'une ambassade dans le 16^e arrondissement.

Mais l'homophobie ne tue pas seulement directement. En Europe aussi, les législations régressent, comme en Hongrie, en Pologne ou en Italie. En France également, l'homophobie a des effets dévastateurs. Mme BOILLOT rappelle ainsi que les jeunes homosexuels ont cinq fois plus de risques

de se suicider que leurs pairs hétérosexuels, et que 73 % des personnes LGBT cachent leur vie privée au travail, ce qui renforce leur invisibilisation.

Elle indique que deux moments forts de l'année permettent de rendre visible la lutte contre ces discriminations : le 17 mai, journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et le mois de juin, mois des fiertés, au cours duquel institutions, associations et collectivités s'engagent symboliquement ou concrètement. Elle estime que le 16^e arrondissement doit désormais prendre sa part à cette mobilisation contre les LGBTphobies.

Mme BOILLOT propose alors trois pistes d'action. La première est symbolique. Elle est inspirée de ce qui a été fait au Conseil régional d'Île-de-France sous l'impulsion de Valérie Pécresse, et consisterait à soutenir publiquement la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde, comme la France l'avait déjà fait en 2008 à l'ONU sous la présidence de Nicolas Sarkozy, par l'intermédiaire de Rama Yade.

La seconde action, plus locale, viserait à organiser une table ronde ou un atelier lors du forum des sports de septembre avec les acteurs du milieu sportif (responsables d'associations, éducateurs), afin d'aborder la question des discriminations homophobes dans le sport, un domaine encore très marqué par ces discriminations. Elle souligne que des formations existent déjà sur les violences sexistes et sexuelles, mais qu'il est aussi important d'aborder explicitement l'homophobie.

Enfin, elle invite les élus à réfléchir collectivement, dans les mois à venir, à des actions coordonnées, notamment en lien avec la mémoire. Elle évoque à ce titre l'association Les Oubliés de la mémoire, qui rappelle que des homosexuels, identifiés par le triangle rose, ont été déportés pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle suggère que cet axe mémoriel pourrait également nourrir des initiatives concrètes contre les discriminations.

Mme BADAT-KARAM remercie Mme BOILLOT de son initiative tout en précisant que la mairie du 16^e arrondissement n'a pas attendu ce vœu pour se saisir du sujet de la lutte contre l'homophobie. Un partenariat existe en effet depuis 2022 avec l'association Stop Homophobie, qui a permis de déployer dans tous les équipements sportifs du 16^e un affichage très clair contre l'homophobie ainsi que contre les violences sexuelles et sexistes. Elle invite à cet égard Mme BOILLOT à venir voir l'affiche en question dans son bureau.

S'agissant du Forum des sports, elle indique que la mairie travaille avec Ali OUBAALI sur une conférence prévue lors de la prochaine édition, en collaboration avec l'association Le Rebond, avec laquelle des échanges sont en cours. Mme BADAT-KARAM rappelle également qu'elle intervient régulièrement au Conseil de Paris sur ces thématiques et que c'est la mairie qui a demandé dès le début de la mandature la mise en place de formations sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport, démontrant ainsi que ce n'est pas un sujet nouveau.

Elle estime que le vœu, dans sa formulation actuelle, relève davantage de l'affichage et de la communication, et propose plutôt d'avancer sur des actions concrètes, en citant notamment les formations sur le sujet du logement. Elle rappelle que la mairie combat toutes les discriminations, qu'il s'agisse du racisme, de l'antisémitisme ou de l'homophobie, en mentionnant notamment l'organisation récente d'une commémoration de l'abolition de l'esclavage dans le 16^e.

Mme BADAT-KARAM conclut en demandant le retrait ou la reformulation du vœu, afin de privilégier des mesures concrètes dans la vie quotidienne des habitants du 16^e, plutôt que des actions symboliques, comme la participation à la marche des fiertés. Elle passe ensuite la parole à Jacques-Frédéric SAUVAGE, qui travaille notamment sur des mesures concrètes liées au logement.

M. SAUVAGE considère qu'il serait préférable de retirer ce vœu. Il explique qu'à titre personnel, il consacre beaucoup de temps aux questions de discrimination et estime qu'il serait plus utile de se concentrer sur des problématiques concrètes, notamment celles liées à l'attribution des logements sociaux.

Il rappelle que, dans le cas des violences conjugales, une centaine de points sont attribués, même s'il trouve que cette prise en compte est insuffisante comparée à d'autres situations. En revanche, il déplore que les violences homophobes ou religieuses ne donnent lieu à aucun point dans ce système de

cotation. Selon lui, il serait plus pertinent de s'intéresser à ces problématiques concrètes plutôt que de s'engager dans de grands projets symboliques.

Mme BOILLLOT exprime son étonnement et son désaccord face à la critique selon laquelle elle ferait de « l'affichage ». Elle souligne qu'elle n'a jamais mis en cause l'action de la mairie, mais que, selon elle, il est important en politique de savoir faire et de faire savoir. Elle reconnaît que, même elle, qui est pourtant familière des thématiques LGBT, a du mal à percevoir clairement les actions menées dans le 16^e arrondissement, ce qu'elle trouve regrettable.

Mme BOILLLOT insiste sur le fait que son vœu vise à renforcer la visibilité des actions déjà engagées, et non à partir d'une page blanche. Elle se félicite de la conférence prévue lors du prochain Forum des sports avec l'association Le Rebond, mais rappelle qu'il faut aussi mieux communiquer sur ce sujet, notamment en ce mois des fiertés.

Elle refuse que ces actions se fassent en catimini et déplore également l'absence de réponse concernant l'affichage d'un soutien clair à la dépénalisation universelle de l'homosexualité. À ceux qui lui rétorqueraient que ce sujet ne relève pas des compétences locales, elle répond que ce n'est pas non plus leur registre que d'avoir voté un vœu sur Alexei NAVALNY ou de s'être adressés à l'ambassade de Russie pour demander une rue à son nom. Elle évoque aussi l'affichage du portrait de Boualem SANSAL, qui était un message clair adressé à l'Algérie.

Dans le même esprit, elle considère qu'il n'y a aucune raison que le Conseil du 16^e n'affiche pas son soutien à la dépénalisation universelle de l'homosexualité, d'autant que de nombreuses ambassades installées dans l'arrondissement représentent des États où l'homosexualité est encore criminalisée, voire punie de mort. Elle rappelle que, dans certains pays, on jette encore des gens des toits pour ce qu'ils sont, ou pour ce qu'ils sont supposés être.

Elle conclut fermement qu'elle ne retirera pas son vœu, et considère que ce mois des fiertés est justement le moment d'envoyer un message fort. Pour elle, ce serait un signe important que la mairie du 16^e, arrondissement où se concentrent de nombreuses représentations diplomatiques, déclare son soutien à une cause républicaine et universaliste, comme celle de la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde.

M. SZPINER fait remarquer qu'un tel vœu a déjà été adopté par le Conseil de Paris, ce qui lui semble suffisant. Il estime que, si l'on peut toujours prétendre vouloir régir la planète entière, la priorité devrait d'abord être donnée aux problèmes internes à l'Union européenne. Il cite à cet égard la Hongrie, où la marche des fiertés à Budapest vient d'être interdite. La Ville de Paris, dans toute sa force institutionnelle, a condamné cet acte, et une délégation officielle se rendra à Budapest. Il s'interroge donc sur l'utilité qu'aurait un vœu supplémentaire du seul 16^e arrondissement, même s'il accueille de nombreuses ambassades.

Il dit également être gêné par l'idée selon laquelle il ne suffirait pas de « faire », mais qu'il faudrait aussi « faire savoir ». Selon lui, l'essentiel reste de mener des actions concrètes, pas de se mettre en avant. Il affirme que dans le domaine du logement, de l'éducation ou du sport, l'arrondissement agit pour toucher la réalité des gens, sans chercher à se faire applaudir.

Sur la dimension mémorielle, il rappelle avoir été rapporteur au Sénat de la loi sur la réhabilitation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982. Il précise avoir insisté sur la date de 1945 et non 1942, estimant que la République n'a pas à s'excuser des crimes de Vichy. Il affirme qu'un travail mémoriel reste à faire sur le sujet et assure qu'il n'y a aucune volonté de la part de la mairie du 16^e pour minimiser ce combat. Toutes les discriminations sont en effet combattues.

Il conteste enfin le contenu du vœu qu'il juge « un peu fourre-tout ». Il remarque, avec une certaine ironie, qu'un hommage est rendu à Rama Yade et Nicolas Sarkozy, mais pas à Robert Badinter, qui est pourtant à l'origine de la dépénalisation de l'homosexualité en France. Selon lui, cette cause mériterait un texte plus construit, plus complet et plus concret. Il comprend que le vœu ne soit pas retiré, mais considère, pour sa part, que la cause mériterait mieux.

Mme LECOUTURIER indique qu'elle choisit de s'abstenir sur ce vœu. Elle entend les arguments de M. SZPINER ainsi que ceux avancés par la mairie du 16^e, qui agit effectivement sur ces sujets.

Toutefois, elle estime que la cause est suffisamment importante, et que les discriminations, notamment à l'encontre des personnes homosexuelles et d'autres minorités, restent malheureusement d'actualité. Elle considère que le 16^e arrondissement a tout intérêt à s'engager davantage en faveur des droits LGBT, même si cela peut passer par d'autres formes d'action.

En conséquence, elle choisit de s'abstenir sur ce vœu.

M. ALPHAND explique que ce qui le gêne dans ce vœu, c'est qu'il arrive à contretemps d'un mouvement déjà engagé depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et qui s'est concrétisé notamment en décembre dernier avec l'adoption à l'unanimité, au Conseil de Paris, d'un vœu présenté par le groupe Changer Paris, sous l'impulsion de Rachida DATI. Ce vœu demande à la Ville de Paris l'élaboration d'un plan de lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Il précise que ce processus est en cours, et qu'il a lui-même rencontré récemment Jean-Luc ROMERO, en charge de ce projet, pour un échange constructif. À cette occasion, il dit avoir insisté, au nom de son groupe, sur l'importance d'actions à destination des plus jeunes, menées avec intelligence et discernement, car c'est à cet âge que les bons repères se construisent.

Il indique que ce plan sera bientôt présenté par Jean-Luc ROMERO et fera l'objet d'un débat, y compris en Conseil de Paris. C'est pourquoi, selon lui, le vœu porté par Julie BOILLOT paraît mal calibré dans le calendrier actuel, alors que la mairie du 16^e, déjà engagée sur ces sujets, devrait naturellement s'inscrire dans la dynamique de ce futur plan parisien.

M. REDLER précise que l'intention n'est pas de s'opposer au vœu de Mme BOILLOT sur le fond, puisque, dit-il, tout le monde partage le même objectif de lutte contre les discriminations. Il indique que la proposition faite vise plutôt à retravailler un vœu plus spécifique au 16^e arrondissement, en intégrant des actions concrètes, à l'image de celles évoquées par Mme BADAT-KARAM et M. SAUVAGE. Il insiste sur la nécessité de renforcer à la fois les actions déjà engagées et leur visibilité, soulignant l'importance de faire savoir.

Il propose ainsi que Mme BOILLOT retire provisoirement son vœu, non pas pour l'abandonner, mais pour permettre un travail collectif en vue de présenter, lors du prochain Conseil d'arrondissement, un vœu commun, enrichi et ancré dans la réalité locale, tout en restant porté par elle.

Mme BOILLOT affirme qu'elle ne cherche pas la gloire personnelle et précise qu'elle n'a aucune exigence à ce que le vœu soit porté en son nom si un travail collectif est engagé. Elle dit prendre acte de la proposition formulée, qu'elle juge sincère, et accepte, dans ces conditions, de retirer le vœu. Elle prévient toutefois que, si aucune avancée n'est constatée d'ici la rentrée, elle se réserve le droit de revenir sur le sujet.

Elle ajoute, non sans ironie, que son vœu, qualifié plus tôt de « fourre-tout », aurait pu être scindé en deux textes, distinguant les dimensions internationale et locale, mais qu'elle a choisi de condenser par souci d'économie de temps et de parole. Elle conclut en prenant note de l'engagement collectif à retravailler la question dans les prochaines semaines et se dit prête à y revenir lors d'un futur Conseil d'arrondissement.

M. REDLER remercie Mme BOILLOT pour sa sage décision.

Ordre du jour complémentaire

- **2025 DJS 100** Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public du Centre hippique du Bois de Boulogne.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur la prolongation de la convention d'occupation domaniale du Centre Hippique du Bois de Boulogne, appelé CHBB.

Ce centre, propriété de la Ville de Paris, est géré depuis 2010 par un groupement composé de l'Association Touring Club de France et de la SEP, la Société d'équitation de Paris, pour une durée de 15 ans. Le contrat en vigueur arrive à échéance le 22 juillet 2025.

Elle indique qu'en attendant les conclusions des études en cours sur l'avenir du site, notamment concernant le bien-être animal, il est proposé de prolonger la convention de deux ans. Après négociation entre la Ville et le club, il a été convenu que l'occupant verse une redevance supplémentaire comprise entre 30 000 et 75 000 euros par an, et s'engage par ailleurs à réaliser un programme de travaux complémentaires d'un montant de 226 000 euros durant les deux années de prolongation.

Mme BADAT-KARAM invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

Mme BOILLOT demande quand les études en cours pourront être rendues. Par ailleurs, elle exprime son étonnement face au paragraphe relatif au bien-être animal dans la délibération, qui sous-entendrait que l'équitation, en tant que sport, pourrait poser problème.

Elle estime que le report de deux ans est une bonne nouvelle, car cela permettra d'aborder la question dans une nouvelle mandature. Cependant, elle insiste sur la nécessité de rester vigilants, car si, dans ces deux années, les choses ne se déroulent pas comme espéré, il pourrait y avoir un risque pour le Touring et son implantation, ce qui serait favorable ni pour l'arrondissement ni pour la pratique de l'équitation à Paris en général.

Mme BADAT-KARAM assure que le bien-être animal est véritablement au cœur des préoccupations, rappelant que la mairie du 16^e compte un adjoint dédié à cette question, Benjamin GIRAUDAT. Elle précise que, concernant cette délibération, un travail actif est mené en collaboration avec Ali OUBAALI et les deux clubs concernés. Elle assure bien connaître ces clubs et affirme que le bien-être animal est une priorité pour eux.

Elle explique la prolongation de deux ans permettra notamment d'augmenter la taille des box. Pour évaluer précisément cette augmentation, la Ville a besoin de réaliser des expertises complémentaires, lesquelles font partie des études en cours.

M. REDLER met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2025 DJS 100, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DLH 149** Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique qu'il s'agit d'une délibération classique portant sur la modification d'une garantie d'emprunt.

Il précise que, parmi les trois délibérations concernant le 16^e arrondissement, deux concernent la caserne Chalvidan. Il n'a pas d'observations particulières, mais propose toutefois de s'abstenir pour deux raisons.

La première est que, comme c'est souvent le cas, il s'agit uniquement de PLAI alors qu'il estime que l'intégration des personnes se réalise davantage par la mixité sociale que par une concentration de PLAI. La seconde raison est que le projet, contrairement à ce qui avait été envisagé, ne comporte plus de centre spécifique pour les femmes victimes de violences conjugales.

Il souligne que ce sujet lui tient particulièrement à cœur, car il rencontre fréquemment des personnes concernées, et trouve dramatique que la Ville de Paris ait supprimé ce dispositif. Il conclut qu'il ne peut pas s'opposer à une modification de garantie d'emprunt, mais recommande néanmoins l'abstention.

M. REDLER remercie M. SAUVAGE et soumet aux voix la délibération.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2025 DLH 149, mis aux voix par M. REDLER.

- **2025 DSOL 51** Subventions d'investissement (108 706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD explique que la délibération vise à améliorer la qualité de vie au travail des professionnels accueillant des personnes âgées dépendantes, tant dans les petites unités de vie que dans les EHPAD. Cela passe par des lieux et des temps proposés au repos, ce qui favorise à la fois la qualité du service rendu et le bien-être des résidents.

Elle indique qu'un appel à candidatures a été lancé par la Ville de Paris, afin d'accompagner les établissements concernés dans leurs projets d'investissement visant à améliorer les conditions de travail de leur personnel.

Huit projets ont été retenus, pour lesquels il est proposé d'allouer des subventions à hauteur de 108 708 euros.

Concernant le 16^e arrondissement, le Foyer des Israélites Réfugiés (FIR), situé rue de Varize, bénéficiera d'une subvention de 11 286 euros pour finaliser l'aménagement de la salle de repos récemment créée.

Mme DORVALD invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 51, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 77** Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD explique que le projet de délibération porte sur la signature d'avenants avec les 31 centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens, permettant de fixer le montant de leur subvention et d'en régler le solde.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité portés par des habitants et supervisés par des professionnels qui soutiennent le lien social, permettent des échanges et des rencontres entre les générations et agissent en direction des familles, des seniors et des jeunes.

Ces structures bénéficient du soutien de la Ville de Paris et de la Caisse d'allocations familiales. En 2023, plus de 100 000 Parisiens ont participé à leurs activités, notamment dans des domaines tels que l'accompagnement scolaire, l'apprentissage du français, les démarches d'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique.

Le montant total des subventions allouées s'élève à 1 761 033 euros.

Concernant le 16^e arrondissement, il est proposé d'attribuer à l'ADEPT, une association intervenant dans les bois de Boulogne et de Vincennes en faveur des gens du voyage, une subvention de 83 000 euros pour 2025.

Mme DORVALD invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 77, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 87** Subventions (4 089 849 euros) à 10 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et un accueil de jour.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD rappelle que le 3 juillet 1996, la Ville de Paris, l'État et la RATP signaient une convention tripartite, afin de formaliser le dispositif des Espaces Solidarité-Insertion, en charge d'accueillir les personnes en grande précarité et exclusion.

Cette convention a été renouvelée en 2013 et 2018, et le réseau des ESI s'est développé, notamment pour mieux répondre aux besoins des personnes sans abri. Les ESI poursuivent en effet les objectifs parisiens de lutte contre la grande exclusion, offrant plusieurs prestations, telles que repas, hébergement, soins, accompagnement social et médical.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 898 849 euros pour le financement des 13 ESI parisiens, ainsi que pour un accueil de jour.

Concernant le 16^e arrondissement, Mme DORVALD indique que l'ESI concerné est la Halle Saint-Didier, située rue Mesnil, et géré par le CASVP.

Il est proposé d'accorder au CASVP une subvention de 444 540 euros qui sera partagée avec l'ESI René-Coty, situé dans le 14^e arrondissement.

Mme DORVALD invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 87, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DGRI 9** Subventions (80 000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 ».

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD explique que cette délibération porte sur le label SOLIDEV, qui soutient des projets de solidarité internationale portés par des associations basées à Paris. Ce dispositif permet aux Parisiens de s'engager dans des actions solidaires tout en renforçant les liens sociaux autour de causes internationales.

Un appel à projets pour l'année 2025 a été lancé le 7 octobre 2024, avec une attention particulière portée aux initiatives liées à la lutte contre le changement climatique. Onze porteurs de projets ont été retenus, et il est proposé de leur attribuer des subventions à hauteur de 80 000 euros au total.

Concernant le 16^e arrondissement, deux associations y sont situées :

- Antenna France, qui présente le projet « Femmes malgaches, résilientes et actrices de la lutte contre le changement climatique à Madagascar », pour lequel une subvention de 11 000 euros est proposée.
- Actions Santé Femmes, dont le projet vise à promouvoir la santé gynécologique des femmes et des jeunes filles, notamment en luttant contre la précocité de la grossesse chez les jeunes femmes, pour laquelle une subvention de 10 000 euros est envisagée.

Mme DORVALD invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DRGI 9, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162025106** Désignation de représentants au sein du conseil d'arrondissement dans le collège et lycée Jean-Baptiste Say.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique s'être avancé un peu trop rapidement dans l'examen de l'ordre du jour et reconnaît avoir omis la délibération concernant un simple changement de représentants au collège et au lycée Jean-Baptiste Say.

Il met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 162025106, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2025 DAC 262** Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

Mme de Meaux rappelle que la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) a été créée le 21 septembre 1958, durant la guerre d'Algérie. Elle constitue l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Chaque arrondissement de Paris dispose d'un comité FNACA, coordonné par un comité départemental chargé d'assurer la synthèse des actions menées.

Elle indique que la Ville de Paris soutient régulièrement ces comités et qu'il est proposé, dans cette délibération, l'attribution d'une subvention d'un montant total de 45 600 euros, dont 30 000 euros pour le comité départemental et 800 euros pour le comité du 16^e arrondissement.

Mme de Meaux précise qu'à titre personnel, elle s'abstiendra sur cette délibération. Elle dit comprendre les réserves historiques et familiales exprimées par certains de ses collègues à l'égard de la FNACA et évoque par ailleurs la participation, lors de la convention 2024 de la FNACA, d'un député de La France Insoumise ayant tenu des propos jugés inacceptables.

Elle ajoute qu'au-delà de ces considérations, se pose une question d'équité entre les associations d'anciens combattants. La FNACA bénéficie historiquement d'un traitement de faveur de la part de la Ville de Paris, contrairement à d'autres associations comme l'UNC ou le Souvenir français, qui ne reçoivent pas de subventions équivalentes.

Elle indique s'être entretenue à ce sujet avec M. Alain BELLISSA, président du comité d'entente, afin de mieux comprendre la réalité de l'activité de la FNACA sur le terrain. Elle relève que ces actions sont difficiles à identifier, au point que le comité d'entente lui-même prend en charge le financement de leurs gerbes lors des cérémonies.

Dans ce contexte, et tout en respectant la vocation mémorielle de l'association, elle estime ne pas pouvoir voter en faveur de cette subvention ni s'y opposer frontalement. Elle choisit donc de s'abstenir, tout en laissant chacun libre de son vote.

M. SAUVAGE rappelle, une nouvelle fois, qu'il dénonce depuis plusieurs années, aux côtés de Gérard GACHET, l'orientation de la FNACA. Il estime que cette association, autrefois considérée comme une « roue de transmission » du Parti communiste, est aujourd'hui devenue celle de La France Insoumise. Il ajoute que la FNACA ne dissimule pas cette orientation et que, dans ce contexte, il n'est pas surpris que la Ville de Paris continue à la subventionner.

Il s'interroge également, à l'instar de Mme de MEAUX, sur l'absence d'équité entre associations d'anciens combattants, citant notamment l'UNC, qui ne bénéficie pas de subventions équivalentes.

En conclusion, M. SAUVAGE annonce qu'il votera contre cette subvention, par principe, et par respect pour les membres de sa famille ayant souffert durant cette période de l'histoire.

M. REDLER met aux voix la délibération avec une liberté de vote de l'exécutif.

Le projet de délibération 2025 DAC 262, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement vote pour : 1, votes contre : 14, abstentions 15.

- **2025 DJS 91** Délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil Saint-Didier (16^e) – Approbation du principe de passation.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI indique que le centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil-Saint-Didier font l'objet d'une proposition de renouvellement de leur mode de gestion. La délibération soumise à l'approbation du Conseil d'arrondissement vise à autoriser le principe de passation d'une convention de délégation de service pour une durée de cinq ans.

Il rappelle que ce centre propose une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives et de loisirs, à destination des jeunes comme des habitants du quartier. La Ville de Paris a choisi de déléguer la gestion de ces équipements, afin de bénéficier du savoir – faire et de l'expertise spécifique de professionnels.

Le centre fonctionnera au moins six jours par semaine avec une programmation spécifique pendant les vacances scolaires. Le délégataire aura la charge de l'entretien courant et de la sécurité des locaux, tandis que la Ville restera responsable des grosses réparations.

M. OUBAALI précise que le délégataire s'acquittera d'une redevance annuelle de 19 500 euros et percevra les recettes d'exploitation avec une compensation pour les contraintes inhérentes au service public. La Ville contrôlera la gestion via des rapports annuels et une commission de coordination.

Il conclut en invitant les élus à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DJS 91, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DJS 101** Convention d'occupation du domaine public sur le site des tennis Flandrin situé 89 Boulevard Flandrin Paris 16^e – Autorisation de signature.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM indique que la présente délibération concerne l'occupation du domaine public pour les tennis Flandrin, situés au 89 boulevard Flandrin. Ces terrains, historiquement acquis par la Ville de Paris, ont fait l'objet de plusieurs conventions successives, la dernière ayant été signée en 2009 avec le Comité départemental de Paris de tennis.

Elle rappelle qu'à l'origine, deux concessions distinctes coexistaient – Pereire et Flandrin – qui ont par la suite été scindées. La délibération porte uniquement sur les tennis Flandrin.

À l'expiration de la convention actuelle, la Ville a lancé une procédure de mise en concurrence, afin d'attribuer un nouveau contrat d'occupation du domaine public.

Trois candidats ont soumis une offre : le Comité départemental de Paris, la SAS TENNIS DAUPHINE et le groupement SUZANNE À FLANDRIN. Les offres ont été analysées par les services de la Ville de Paris, qui les ont présentées de manière anonyme lors d'une commission, dans des conditions qu'elle juge peu claires.

Elle précise que c'est la SAS TENNIS DAUPHINE qui a été retenue, sur la base de critères établis par la Ville. Une convention d'occupation du domaine public sera ainsi conclue pour une durée de 12 ans

avec la SARL Roger Vasselin Tennis, mandataire du groupement incluant la comprenant la SAS TENNIS DAUPHINE. La redevance annuelle s'élèvera à 80 000 euros la première année, puis à 160 000 euros à partir de la deuxième année, avec un taux de redevance variable fixé à 6 % du chiffre d'affaires.

Mme BADAT-KARAM souligne qu'il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la qualité de l'offre retenue – peu connue des élus du 16^e arrondissement, ceux-ci n'ayant été associés ni à la rédaction du cahier des charges, ni à l'analyse des candidatures, ni au choix final.

Elle déplore une nouvelle fois l'absence totale de concertation avec les élus locaux et qualifie la commission à laquelle elle a participé de « simulacre ». Considérant cette méthode comme un déni de démocratie locale, elle propose que les membres du Conseil d'arrondissement s'abstiennent sur cette délibération.

Mme BOILLOT remercie Mme BADAT-KARAM pour ses explications franches sur les conditions de l'appel d'offres et indique avoir pris connaissance des documents soumis à délibération.

Elle observe que l'offre de restauration proposée dans le cadre du projet s'étend désormais sur une plage horaire plus large, débutant dès 8 h 30, alors que, jusqu'à présent, la restauration n'était disponible qu'à partir de midi. Elle note toutefois que cette nouvelle offre se termine un peu plus tôt dans la journée.

Elle s'interroge ensuite sur le développement de l'activité de pickleball, une discipline encore peu connue, qu'elle décrit comme un mélange de tennis et de padel pratiqué sur un terrain de badminton. Cette activité, accessible à tous, présente un certain attrait, mais pose également des questions de nuisance sonore : les raquettes et les balles, toutes deux en plastique, génèrent un bruit significatif, comparable à celui du padel.

Compte tenu de l'implantation actuelle des terrains à Flandrin, elle se demande si cette problématique a été abordée dans le cadre de l'appel d'offres et si des éléments ont été prévus à ce sujet. Elle alerte sur le fait que cette activité pourrait rapidement devenir source de tensions avec les riverains.

Mme BADAT-KARAM confirme que, lors de cette commission – qu'elle qualifie à nouveau de simulacre – les trois offres en lice proposaient cette nouvelle activité. Elle insiste cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas pour elle de se prononcer sur le fond de l'offre retenue, qu'elle estime peut-être de qualité, mais qu'elle ne peut juger en l'absence d'informations suffisantes.

Elle déplore la manière dont les propositions ont été présentées aux membres de la commission, de façon extrêmement anonyme, sous les seules appellations d'offre n° 1, offre n° 2 et offre n° 3, sans explication détaillée ni transparence sur leur contenu. Elle précise que certains éléments essentiels n'ont été portés à leur connaissance que plus tard, via l'outil ODS.

Elle souligne que les élus n'ont pas été appelés à voter lors de cette commission, se retrouvant ainsi devant un fait accompli. C'est précisément cette méthode qu'elle déplore qui est la raison de son appel à l'abstention.

Mme BALDINI demande si la participation, la location des courts et, plus largement, les prix appliqués aux riverains et aux usagers souhaitant jouer seront plus élevés qu'auparavant.

Mme BADAT-KARAM répond que la commission n'est pas entrée dans un tel degré de précision. Elle rappelle, une fois encore, que les offres étaient présentées de manière très anonyme.

Mme BALDINI ajoute qu'il serait important de savoir si les installations seront accessibles à tous.

Mme BADAT-KARAM indique que les offres proposées faisaient état d'éléments tels qu'une volonté d'inclusion, un partenariat envisagé avec l'Université Paris-Dauphine, ainsi qu'une offre de restauration élargie. Elle précise toutefois que ce sont surtout ces grandes intentions qui ont été communiquées, sans réel niveau de détail et que ce type de présentation reste généralement très flou.

M. ALPHAND rappelle, à propos du fonctionnement de la commission, qu'il n'est pas surprenant que les offres aient été anonymisées, puisque cela constitue la procédure habituelle. Il estime en revanche que deux points méritent une attention particulière.

Le premier concerne l'état actuel des installations. Il exprime l'espoir qu'avec le nouvel opérateur, les courts de tennis seront enfin plus attrayants. Il juge en effet que les installations étaient particulièrement peu engageantes, les comparant même à un « poulailler amélioré » sur lequel on faisait jouer quelques pratiquants. Il critique aussi vivement la qualité de l'éclairage en soirée, qu'il qualifie d'exécrable. Il insiste sur la nécessité de rehausser le niveau global des équipements et considère que, de ce point de vue, l'appel d'offres donne quelques garanties. Il insiste toutefois sur le besoin d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les engagements seront bien tenus.

Le second point porte sur le développement du pickleball, devenu comme le padel très tendance. Il déplore que, dans le projet présenté, on ait tenté de multiplier les terrains dans un espace restreint, au point de placer un terrain de pickleball juste à côté des anciens courts, ce qui risque de susciter des nuisances sonores. Il rappelle que les communes, lorsqu'elles le peuvent, évitent d'implanter des terrains de padel ou de pickleball en milieu urbain. Il prévoit que cela pourrait susciter bientôt des plaintes des usagers, notamment en fin de journée.

M. REDLER assure que la mairie restera très vigilante quant aux nuisances que pourrait engendrer le pickleball pour les riverains. Il rappelle son attachement à la qualité de vie des habitants du 16^e arrondissement et souligne donc sa vigilance à ce sujet.

Il ajoute toutefois que, selon les informations communiquées par Samia BADAT-KARAM, les trois offres comprenaient cette même activité.

Il met donc aux voix la délibération avec un avis d'abstention de la part de l'exécutif.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement décide de s'abstenir sur le projet de délibération 2025 DJS 101, mis aux voix par M. REDLER.

➤ **2025 DASCO 14** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD déclare qu'il est proposé d'autoriser avec chaque organisme retenu la signature de conventions annuelles d'objectifs concernant les temps périscolaires organisés les mardis et vendredis dans les écoles maternelles et élémentaires. Il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 926 294 euros.

Pour le 16^e arrondissement :

- 9 360 euros pour ART ET CAETERA, pour les écoles Boileau et Perchamps ;
- 4 320 euros pour ARTORA pour les écoles Bellefeuille et François Jacob ;
- 4 500 euros pour COMPAGNIE ANKREATION pour l'école Perchamps ;
- 6 600 euros pour COMPAGNIE SANS ÉDULCORANT pour l'école Murat ;
- 10 698 euros pour LANGUAGE CONNEXION FRANCE pour Boissière, Paul-Valéry et Perchamps ;
- 8 950 euros pour la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT pour les écoles Bauches et Musset.

Mme NIZARD remercie les élus de bien vouloir voter favorablement la délibération, tout en précisant qu'elle portera une attention particulière aux enseignements de la Ligue de l'enseignement.

Mme LECOUTURIER rappelle qu'il s'agit d'une délibération soumise au vote, comme chaque année, et s'étonne, une fois encore, de constater l'absence totale d'associations issues du 16^e arrondissement parmi les structures retenues.

Elle relève que les associations mentionnées dans le texte relèvent d'autres arrondissements : ARTORA est basée dans le 18^e, ART ET CAETERA dans le 19^e, ANKREATION à Saint-Maur-des-Fossés, et d'autres encore dans les 11^e et 4^e arrondissements.

Elle renouvelle donc son interrogation habituelle. Elle demande si des associations du 16^e ont présenté leur candidature et, dans l'affirmative, si certaines ont été écartées par la Mairie de Paris. Dans le cas contraire, elle se demande si ces structures locales ont simplement été tenues à l'écart par manque d'information sur ces appels à projets. Elle souhaite ainsi connaître le sentiment de Mme NIZARD sur ce sujet.

Mme NIZARD explique que la Mairie de Paris procède d'abord à une pré-sélection des associations. Or, cette pré-sélection ne comporte aucune structure du 16^e arrondissement – ce qu'elle regrette vivement, précisant qu'elle aurait été la première à les retenir si cela avait été possible.

Elle indique que la sélection finale se fait ensuite sur la base de notes attribuées aux associations, en fonction des critères retenus et dans le cadre d'un budget contraint. Ce sont ces propositions qui lui sont ensuite soumises. Elle les examine avec attention, notamment au regard des activités proposées, mais n'a pas la main sur le choix initial des structures candidates.

Elle précise ne pas pouvoir affirmer si des associations du 16^e ont été écartées dès la phase de pré-sélection. Elle s'engage donc à interroger les services compétents pour savoir si des structures du 16^e ont effectivement candidaté et, le cas échéant, pourquoi elles n'ont pas été retenues. Elle conclut en affirmant qu'il lui semblerait tout à fait logique, en effet, de privilégier des associations issues du 16^e arrondissement.

M. RELDER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DASCO 14, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement votes pour : 27, abstentions : 3.

➤ **2025 DASCO 38** Subventions d'investissement (315 635 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD rappelle que le budget participatif des collèges est un dispositif mis en place en 2016, visant à encourager l'apprentissage de la citoyenneté par l'expérience concrète du débat démocratique et du vote.

Dans ce cadre, elle indique qu'il est proposé d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 315 635 euros. Pour le 16^e arrondissement, une enveloppe de 11 922 euros est prévue, afin de financer le projet « Équiper la cour pour lire et jouer en société » au sein du collège Claude Bernard.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

Mme LECOURTURIER s'étonne que, dans le cadre du budget participatif des collèges, seul le collège Claude Bernard ait reçu un financement. Elle rappelle qu'à sa connaissance, chaque établissement avait la possibilité de présenter un projet éligible à ce dispositif. Elle s'interroge donc sur les raisons pour lesquelles aucun autre collège du 16^e n'apparaît dans cette répartition.

Mme NIZARD répond que le collège Claude Bernard est le seul établissement du 16^e arrondissement à avoir déposé une candidature dans le cadre du budget participatif. Aucun autre collège n'a formulé de demande.

M. RELDER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DASCO 38, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DASCO 47** Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD rappelle que, conformément au code de l'éducation, la collectivité territoriale est responsable du fonctionnement, de l'équipement et des travaux dans les collèges publics parisiens.

À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent bénéficier de dotations complémentaires de fonctionnement, destinées à couvrir des charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées au moment de l'attribution initiale des dotations.

Elle souligne que, pour cette délibération, aucune des annexes ne mentionne d'établissement situé dans le 16^e arrondissement, ce qu'elle juge regrettable.

Elle conclut toutefois qu'il convient d'émettre un avis favorable.

M. RELDER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DASCO 47, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DAC 166** Subventions (311 000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

Mme GREE explique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention globale de 311 000 euros dans le cadre du programme l'Art pour Grandir, qui a pour objectif de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture à travers des projets artistiques et culturels. À ce titre, 17 structures sont soutenues.

Pour le 16^e arrondissement, une seule subvention est prévue : un montant de 6 000 euros alloué à l'association Le Grand Mélange pour le projet de comédie musicale La Mélodie du bonheur, auquel participent notamment des collégiens du collège Jean-Baptiste Say.

Elle précise que ce collège fait partie des sept établissements parisiens retenus et invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAC 166, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DAC 184** Subventions (47 500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

Mme GREE présente une délibération visant à accorder, pour l'année 2025, des subventions d'un montant total de 47 500 euros à 14 associations parisiennes qui encouragent la pratique du chant choral et de la musique, dont un festival et une association en faveur de la création de spectacles de comédies musicales. Elle précise que ces structures mènent des activités variées, touchant des publics divers.

Concernant le 16^e arrondissement, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est prévue pour l'association Ensemble vocal O Trente, dont le siège social est situé avenue de Versailles. Elle précise cependant que cette association n'intervient pas dans le 16^e, ses activités se concentrant principalement dans le 7^e arrondissement.

Elle invite néanmoins les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAC 184, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DAJ 2** Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau.

M. Franck ALEM rapporteur.

M. ALEM présente une délibération relative à la convention pluriannuelle de subvention conclue avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris pour l'organisation de consultations juridiques gratuites en mairies d'arrondissement.

Il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif bien connu, reconduit chaque année, et instauré par le Conseil de Paris le 2 mai 1977, sous l'impulsion de Jacques Chirac, ancien président de la République.

La délibération vise à autoriser la signature d'un avenant à cette convention pluriannuelle et ainsi permettre d'attribuer à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris une subvention d'un montant de 296 750 euros imputé au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2025.

Il rappelle enfin qu'il est recommandé que les élus avocats ne prennent pas part au vote de ce type de délibération.

Mme BOILLOT souhaite savoir quel volume de consultations gratuites d'avocats est assuré chaque année dans le 16^e arrondissement.

M. ALEM répond qu'il ne connaît pas le nombre exact de consultations gratuites dispensées dans le 16^e arrondissement, aucun *reporting* spécifique n'étant établi à ce sujet. Il précise néanmoins que, chaque année, des avocats fiscalistes participent également à ce dispositif, notamment pour accompagner les usagers dans la déclaration de leurs impôts.

Le choc de simplification tant annoncé ne s'étant jamais concrétisé, ce service demeure, selon lui, particulièrement utile.

M. REDLER indique ne pas connaître le nombre exact de consultations juridiques dispensées, mais déclare avoir été frappé par la très forte affluence constatée à la mairie à la fin du délai fiscal. Il suppose que cette affluence peut s'expliquer par les efforts de communication déployés pour faire connaître ces permanences aux habitants.

Il insiste sur le fait que ce dispositif rencontre un réel succès.

M. REDLER met la délibération aux voix. Il en profite pour rappeler qu'il est recommandé aux élus avocats de se « déporter » sur ce type de délibération – tout en précisant qu'il n'apprécie guère ce terme.

M. SAUVAGE conteste alors l'usage de cette expression, affirmant que la formulation correcte, sur le plan juridique, est : « ne pas prendre part au vote ». Il précise que, selon le Code de procédure civile, le terme approprié est celui d'abstention. Il relate avoir exprimé cette réserve auprès du Président de la Cour d'appel, qui lui avait reconnu que, bien que l'expression soit fréquemment utilisée, elle n'avait pas de fondement juridique strict.

M. REDLER réagit en soulignant qu'il ne s'agit pas, à ses yeux, du même sujet. Il rappelle que, tant au Conseil de Paris qu'au Conseil régional – assemblées au sein desquelles il siège – cette question

revient régulièrement. Il distingue clairement deux démarches – ne pas prendre part au vote et demander un déport – qui obéissent selon lui à des logiques différentes.

Il explique qu'un élu concerné par une délibération peut choisir de participer au débat tout en s'abstenant de voter. À l'inverse, lorsqu'un déport est demandé, l'élu ne peut ni intervenir ni voter, et il est en principe tenu de quitter la salle pendant l'examen du point. Il reconnaît que M. SAUVAGE a sans doute raison sur le plan strictement juridique, mais souligne que les usages et pratiques institutionnelles ont également leur importance. Il rappelle que l'intervention de M. ALEM visait simplement à signaler une recommandation courante adressée aux avocats dans ce type de situation, sans valeur contraignante.

M. REDLER conclut en précisant que chacun, en particulier les avocats concernés, est libre de prendre ses responsabilités. Il rejoint cependant M. SAUVAGE sur un point : il n'utilise jamais le terme en question, qu'il juge inapproprié, et préfère parler de demande de déport, par respect pour les sensibilités attachées à ces sujets.

Il termine son intervention en émettant, au nom de l'exécutif, un avis favorable sur la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAJ 2, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DEVE 4** Convention de partenariat avec l'association SOS SAHEL pour la promotion des plantes du Sahel et leurs usages.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT explique que la délibération propose la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Paris et l'association SOS Sahel, dans le but de valoriser les plantes sahéliennes au Jardin des Serres d'Auteuil. Il précise que cette association, reconnue pour son expertise en matière de sécurité alimentaire et d'environnement sahélien, apportera son savoir-faire et participera aux différents événements du Jardin.

La Ville de Paris s'engage à faciliter l'accès aux ressources du Jardin et à mettre à disposition des espaces dédiés aux animations. Une convention de partenariat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois pour la même durée, est ainsi proposée, afin de formaliser cette collaboration.

M. GIRAUDAT invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DEVE 4, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DEVE 73** Mise à disposition du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (Paris 16^e) au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Convention avec la Préfecture de Police.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT indique que la délibération propose que la Ville de Paris mette à disposition deux sites, dont l'un situé dans le bois de Boulogne, afin de permettre aux sapeurs-pompiers de Paris de se former à la découpe de bois.

Il précise que ces sites seront utilisés ponctuellement par de petits groupes. L'occupation des lieux se fera à titre gratuit et sera encadrée par une convention pouvant être renouvelée jusqu'à trois ans.

Il ajoute que la délibération vise à autoriser la signature de cette convention avec le préfet de police, et invite les membres du Conseil à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DEVE 73, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 110** Subventions (440 000 euros) et conventions à 26 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Julien GUEDJ rapporteur.

M. GUEDJ présente une délibération relative à l'inclusion numérique, un enjeu majeur dans un contexte de dématérialisation croissante. Il rappelle qu'en France, 31 % de la population est éloignée du numérique, ce qui rend d'autant plus essentiel l'accès et la maîtrise des outils numériques pour les démarches administratives.

La Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique (SPIN), lancée en 2016 et élargie en 2022, a pour objectif d'intégrer pleinement l'ensemble des Parisiens dans la société numérique. La SPIN soutient les actions d'inclusion numérique via des financements pour des associations aidant les personnes dans leurs démarches en ligne et dans leur formation aux outils numériques.

Pour l'année 2025, 26 associations seront ainsi soutenues, pour un budget global de 440 000 euros.

Il invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 110, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 49** Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache – Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.

Mme Vanessa EDBERG rapporteure.

Mme EDBERG rappelle que, conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, ce type d'exploitation nécessite une autorisation d'occupation du domaine public. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris a lancé un appel à candidatures visant à sélectionner trois opérateurs.

Elle précise que cet appel visait plusieurs objectifs : limiter le nombre d'opérateurs et de VAE, encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et de la sécurité routière, garantir un déploiement équilibré des vélos sur le territoire parisien, et offrir une visibilité suffisante aux opérateurs retenus.

Les candidatures ont été évaluées selon quatre grands critères :

- le partage de l'espace public et la sécurité des usagers,
- l'offre financière,
- la responsabilité environnementale,
- la disponibilité de l'offre, son accessibilité et la prise en compte des questions de genre.

Huit opérateurs ont répondu à l'appel et ont été conviés à des négociations. À l'issue d'une analyse approfondie, trois opérateurs ont été retenus : Voi Technology, Lime et Dott, jugés les plus performants au regard des critères définis.

Mme EDBERG détaille les points forts de chacun :

- Voi Technology se distingue par la qualité de ses engagements en matière de sécurité routière, de responsabilité environnementale et d'accessibilité.

- Lime a été appréciée pour la solidité de son offre financière et sa stratégie de décarbonation.
- Dot a été retenue pour son implication en faveur de la décarbonation, mais aussi pour ses actions concrètes en matière d'égalité des genres et d'accessibilité.

La délibération propose d'autoriser la signature de conventions d'occupation du domaine public avec ces trois opérateurs, pour une durée de quatre ans. Chaque opérateur pourra déployer une flotte comprise entre 300 et 6 000 vélos. Les conventions incluent une redevance minimale garantie par engin, ainsi que des redevances variables basées sur le chiffre d'affaires.

Elle précise enfin qu'à titre informatif, la mairie du 16^e arrondissement reste en lien étroit avec les services de voirie et veille à ce que les emplacements soient maintenus dans des conditions compatibles avec la qualité de vie des riverains.

Elle conclut en invitant les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement sur cette délibération.

Mme BOILLLOT se déclare gênée par cette délibération qui intervient à un moment charnière pour le développement du vélo en libre-service sans station d'attache à Paris. Cependant, le cahier des charges établi par la Ville de Paris ne répond pas aux véritables enjeux du sujet.

Elle évoque notamment le premier critère d'évaluation, consacré à la sécurité routière, qu'elle juge très insuffisamment traité. Elle déplore que ce critère se limite, dans les faits, à la vérification de l'identité des usagers cyclistes et de leur âge minimum, sans intégrer des exigences concrètes visant à encadrer le comportement de certains cyclistes en circulation.

Elle insiste sur le fait que de nombreux utilisateurs de ces vélos en libre-service se montrent dangereux sur la voie publique, en particulier les plus jeunes. Elle cite des comportements fréquents, comme circuler à deux sur un vélo, emprunter les sens interdits ou encore rouler sur les trottoirs. À ses yeux, une grande partie des difficultés liées à la cohabitation entre cyclistes et autres usagers de la voirie à Paris sont liées à ces comportements inciviques.

Concernant le volume annoncé, elle corrige une idée reçue. Bien qu'il soit officiellement prévu que chaque opérateur puisse déployer entre 300 et 6 000 vélos, elle affirme que les trois opérateurs sélectionnés ont tous l'intention d'exploiter la totalité de leur quota, soit 6 000 vélos chacun. Cela représenterait donc 18 000 vélos en circulation à Paris, et non un volume entre 6 000 et 18 000 comme cela pourrait être compris.

Elle critique également l'absence de réponses concrètes dans les propositions des opérateurs concernant la pollution visuelle liée au stationnement anarchique de ces vélos. Elle explique que le système repose sur une gestion par le nombre d'arceaux disponibles, ce qui, dans la pratique, entraîne une saturation de certains emplacements, notamment à proximité des établissements d'enseignement supérieur.

Elle cite en particulier l'exemple de l'IUT de l'avenue de Versailles, où il devient quasiment impossible de garer son propre vélo, tant la situation est désorganisée. D'autres points du 16^e arrondissement sont par ailleurs confrontés aux mêmes désagréments.

Elle conclut en qualifiant l'appel d'offres de décevant, regrettant l'absence de réponses solides aux enjeux soulevés, et annonce qu'elle s'abstiendra sur cette délibération.

Mme LECOUTURIER rejoint pleinement les propos de Julie BOILLLOT. Elle signale à cet égard un accident mortel survenu récemment, impliquant un motard qui aurait perdu la vie en tentant d'éviter un cycliste au comportement dangereux, ce dernier ayant traversé une rue de manière imprudente. Cet événement tragique renforce le constat selon lequel certains cyclistes n'ont pas conscience de leur place dans l'espace public.

Elle souhaite également poser une question sur les arceaux de stationnement pour vélos. Elle souligne que de nombreux cyclistes particuliers rencontrent des difficultés pour garer leur vélo, les arceaux étant massivement occupés par les VAE en libre-service, ce qui rend le stationnement quasi impossible.

Elle demande si la mairie du 16^e arrondissement est consultée concernant l'installation de ces arceaux sur la voie publique, et quel est son poids réel dans le processus de décision lié à leur implantation.

M. REDLER répond que deux sujets sont à distinguer. D'une part, il y a les arceaux destinés aux vélos privés, et d'autre part, les emplacements réservés aux vélos en libre-service sans station d'attache, tels que ceux évoqués dans la présente délibération. Il précise qu'en théorie, ces deux types de stationnements ne sont pas liés.

Concernant les arceaux pour les vélos personnels, de nombreux aménagements ont été réalisés dans le 16^e arrondissement ces dernières années. L'objectif était à la fois de répondre à la hausse de la pratique du vélo dans l'arrondissement et de sécuriser certains carrefours, notamment en remplaçant une place de stationnement automobile par un arceau vélo en amont d'un passage piéton.

Il insiste sur le fait qu'un effort important et constant a été mené sur ce sujet et affirme que la mairie du 16^e reste très vigilante quant à ces questions d'usage et d'occupation de l'espace public.

La mairie surveille également de près l'usage des vélos en libre-service, et M. REDLER n'hésite pas à solliciter les opérateurs lorsque des dysfonctionnements sont constatés. Il donne l'exemple d'une situation observée récemment autour du lycée Janson de Sailly, où les emplacements disponibles étaient devenus insuffisants. La mairie a alors pris l'initiative d'installer plusieurs nouveaux parkings à vélos pour répondre à la demande croissante.

M. REDLER conclut en rappelant que cette démarche est reproduite dans d'autres secteurs du 16^e arrondissement, notamment à proximité des établissements scolaires ou universitaires, comme l'IUT.

Il met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2025 DVD 49, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement votes pour : 29, abstention : 1.

- **2025 DFPE 46** Subventions (1 483 481 €), avenant avec l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Sandra BOËLLE rapporteure.

Mme BOËLLE déclare qu'il s'agit d'accorder une subvention de 1 483 481 euros à l'association GAN MENAHEM, qui gère cinq établissements d'accueil du jeune enfant à Paris, représentant une capacité totale de 399 places.

Elle précise que l'un de ces établissements est situé dans le 16^e arrondissement, rue Henri Heine, et accueille environ une trentaine d'enfants.

Compte tenu des difficultés importantes que rencontre actuellement le secteur de la petite enfance, en particulier dans le 16^e, elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette subvention.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFPE 46, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DFPE 107** Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.

Mme Sandra BOËLLE rapporteure.

Mme BOËLLE explique que la délibération concerne l'attribution d'une subvention de 464 500 euros destinée à soutenir les actions dans le domaine de la médiation familiale.

La Ville de Paris souhaite, à travers ce financement, accompagner les familles en renforçant la sécurisation de la fonction parentale. Elle précise être intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet en Conseil de Paris, tant il lui semble essentiel.

Elle souligne que ces subventions appuient les dispositifs de médiation familiale destinés à préserver les liens entre parents et enfants et à prévenir les ruptures familiales. La Ville finance également des espaces de rencontre, afin de garantir l'exercice sécurisé de l'autorité parentale.

Pour l'année 2025, des subventions seront attribuées à diverses associations de médiation familiale et à des espaces de rencontre, dont la Fondation Olga Spitzer, particulièrement impliquée dans le 16^e arrondissement à travers la gestion de la Maison des Liens Familiaux.

Mme BOËLLE conclut en remerciant les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFPE 107, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2025 DFPE 110** Subventions (3 225 000 euros), avenant n° 1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandra BOËLLE rapporteure.

Mme BOËLLE indique que la délibération soumise au vote concerne l'attribution de subventions à hauteur de 3 225 000 euros en faveur de la Fondation Léopold Bellan, gestionnaire de huit établissements d'accueil du jeune enfant à Paris.

Deux de ces établissements sont implantés dans le 16^e arrondissement. Il s'agit, d'une part, de l'établissement Point du Jour, situé rue Claude Lorrain, qui accueille une cinquantaine d'enfants, et d'autre part, de la crèche du 16^e, située rue François Millet, qui accueille entre 35 et 40 enfants.

Elle rappelle que cette subvention s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur de la petite enfance, comme elle l'a évoqué précédemment, et invite en conséquence les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFPE 110, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

V162025129 Vœu relatif à la demande d'aide financière de la Ville de Paris pour la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles dans le XVI^e arrondissement.

M. LIONEL-MARIE propose au Conseil d'arrondissement d'adopter un vœu sollicitant une aide financière de la Ville de Paris en vue de la création d'un marché alimentaire sur l'avenue de Versailles, entre les numéros 34 et 38.

Il précise que ce projet serait développé en lien avec les commerçants du secteur, et que le marché serait géré par la société DADOUN. Il se tiendrait chaque samedi, avec pour double objectif de répondre aux besoins des habitants en produits alimentaires de proximité et de redynamiser la vie locale.

Il invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

Mme BOILLLOT demande quel est le métrage linéaire entre les numéros 34 et 38 de l'avenue de Versailles, où le marché est envisagé.

Elle s'interroge ensuite sur la nature exacte du partenariat avec les commerçants locaux : s'agit-il d'un marché structuré et indépendant, à l'image de ceux de la Porte de Saint-Cloud ou d'Auteuil, avec des commerçants spécifiquement dédiés à ce marché ? Ou bien envisage-t-on plutôt une extension ponctuelle de l'activité des commerçants déjà installés sur l'avenue, sous forme de stands extérieurs ?

Par ailleurs, elle s'interroge sur le choix de la tranche horaire de 10 h à 18 h, et se demande pourquoi ce créneau a été retenu plutôt qu'un horaire plus traditionnel, de type 8 h à 16 h, voire une demi-journée.

Enfin, elle souhaite savoir quelle est l'origine de cette demande.

M. LIONEL-MARIE répond que la demande émane principalement des commerçants de l'avenue de Versailles, qui souhaitent compléter l'offre existante, notamment en matière de produits alimentaires. Il souligne qu'il n'existe pratiquement aucun commerce alimentaire dans ce tronçon, à l'exception d'une boulangerie, ce qui justifie selon lui la pertinence d'un tel marché.

Il précise que le linéaire concerné, entre les numéros 34 et 38, représente environ une centaine de mètres.

Quant aux horaires proposés, il indique qu'ils ont été suggérés par la société DADOUN dans le but de se démarquer des horaires classiques des marchés parisiens, habituellement concentrés sur la matinée. L'idée, selon lui, est d'innover en permettant un maintien de l'activité marchande sur une partie de l'après-midi.

M. ALPHAND demande une estimation du chiffre d'affaires prévisionnel que la société gestionnaire du marché pourrait retirer de cette nouvelle activité sur l'avenue de Versailles.

M. LIONEL-MARIE indique qu'à ce stade, aucune estimation du chiffre d'affaires prévisionnel n'est disponible. Ce projet est encore en phase de vœu, et aucune donnée chiffrée n'a encore été communiquée. La société DADOUN, qui gère l'ensemble des marchés alimentaires découverts du 16^e arrondissement, serait également gestionnaire de ce nouveau marché, si le projet se concrétise.

M. ALPHAND fait part de son étonnement quant à la présentation du projet. Il rappelle que la société mentionnée n'est pas automatiquement gestionnaire du marché alimentaire envisagé. La délibération 2024 DAE 123, votée à l'automne, avait attribué la gestion des marchés alimentaires à deux opérateurs distincts, dans le cadre de deux lots ouverts à la concurrence.

Il insiste sur le fait qu'un marché alimentaire relève d'une délégation de service public, et que l'attribution d'un tel service ne peut se faire sans respecter les règles du Code de la commande publique : mise en concurrence, égalité de traitement, transparence et respect des seuils légaux. Selon lui, le vœu présenté ne semble pas respecter ces exigences juridiques, ce qui pourrait placer la mairie du 16^e arrondissement dans une situation de fragilité juridique, voire d'illégalité.

Par ailleurs, M. ALPHAND estime que ce vœu est maladroit sur le plan politique. Il juge peu opportun de demander une subvention à la Ville de Paris dans le contexte actuel d'endettement, rappelant que la dette municipale s'élèvera à 12 milliards d'euros d'ici la fin de l'année. Il évoque à ce sujet le contre-budget proposé par le groupe Changer Paris, qu'il soutient aux côtés de Rachid DATI, et qui proposait 300 millions d'euros d'économies. Dans ce contexte, il considère que ce vœu donne une image de gestion dépensière de la part de l'arrondissement, ce qui est, selon lui, politiquement inopportun.

Sur le fond, il reconnaît néanmoins que la question posée est pertinente, celle de l'attractivité commerciale sur ce tronçon de l'avenue de Versailles, et admet que le diagnostic ne nécessite pas forcément d'étude préalable pour être partagé par tous. Il suggère néanmoins que le sujet mériterait d'être retravaillé, notamment sur le plan juridique, et propose d'envisager une autre approche, par exemple en mobilisant la foncière Paris Commerce, créée récemment par la Ville, pour conduire une analyse plus structurée des besoins.

En conclusion, il indique que son groupe ne pourra pas voter ce vœu en l'état et invite M. REDLER à envisager son retrait, estimant que ce serait, en l'occurrence, une démarche plus responsable.

M. REDLER précise, en préambule, qu'il s'agit d'un vœu et non d'une délibération, ce qui, selon lui, n'empêche pas de conséquences juridiques. Il explique que l'objectif de ce vœu est essentiellement de sensibiliser la Ville de Paris à la nécessité de créer un marché alimentaire sur ce tronçon de l'avenue de Versailles.

Il reconnaît que la mention explicite de la société DADOUN dans le texte initial du vœu n'était peut-être pas opportune, et propose, en conséquence, de la retirer, tout en maintenant le fond du vœu. Il insiste sur le fait que ce dernier vise surtout à interpeller la Ville, qui, jusqu'ici, n'a pas apporté de réponse concrète à cette demande locale. Il indique que la réponse actuelle de la mairie centrale consiste à renvoyer la responsabilité à l'arrondissement, en lui laissant entendre que la création de ce marché relèverait de sa seule initiative et de ses propres financements.

Il réaffirme sa volonté de maintenir ce vœu, non pas dans une logique administrative ou juridique stricte, mais comme un signal politique, en soutien aux commerçants du quartier et dans l'intérêt de la vitalité locale de cette partie de l'arrondissement. Il propose une reformulation de ce vœu pour sa présentation au Conseil de Paris, sans référence à l'opérateur mentionné initialement, afin d'éviter toute ambiguïté.

M. ALPHAND comprend bien l'intention du vœu, mais il fait valoir que retirer la référence à la société DADOUN dans le texte reviendrait, selon lui, à aggraver la situation. Il considère en effet que ce retrait serait une forme de recul qui affaiblirait encore davantage la portée du vœu. Pour cette raison, il conclut que ce vœu ne saurait être adopté.

M. REDLER propose de réécrire le vœu en intégrant les éléments qu'il a évoqués ainsi que ceux discutés, afin de présenter un texte différent au Conseil de Paris. Il précise toutefois qu'il souhaite que, sur la forme, un vœu soit maintenu pour solliciter une réponse de la Ville de Paris sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 21 h 52.

Signature	Signature 
M. Jérémie REDLER  Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme  Secrétaire de séance